

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 24/08/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil-vingt-six et le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Henri CAZALETs, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, François PIERAGNOLO, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Anne FAIMALI, Olivier LE CUNF, Marjorie CHOPIN

Excusés : Serge CORRE

Secrétaire : Henri CAZALETs

Mr Serge CORRE donne procuration à Mme Françoise HIVERT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**OBJET : PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DU SITE DE STOCKAGE DES
DECHETS INTERNES BIL TA GARBI**
Délibération n° 01-09-2026

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat BIL TA GARBI (syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers et assimilés) exploite une installation de stockage (ISDI) et de valorisation de déchets inertes sur le territoire de la commune, chemin de Monbeigt.

Le syndicat BIL TA GARBI souhaite poursuivre l'exploitation de ce site pour une durée de 18 années. Il propose également des travaux de remise en état du site.

Le Syndicat sollicite l'avis du Maire sur la poursuite de l'exploitation, sur les travaux de remise en état ainsi que sur l'usage futur du site après l'arrêt définitif de l'installation. En effet, en application des dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal des communes concernées est appelé à émettre un avis sur ces demandes.

La consultation du public relative à ce projet se déroulera à la mairie du lundi 07/09/26 à 09H00 au lundi 05/10/26 à 17H00 inclus. Il s'agit d'une enquête publique simplifiée sans commissaire enquêteur. L'entier dossier est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, EMET un avis favorable sur la prolongation d'une installation de stockage de déchets inertes pour 18 ans sur la commune, ainsi que sur les travaux de remise en état du site et sur l'usage futur du site après l'arrêt définitif de l'installation.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

